

Règlement du jeu

1. La société organisatrice

La société Le Monde de l'Épicerie, Société par actions simplifiée, au capital de 15 000€, dont le siège social est situé au 25 rue Pierre Nicole – 75005 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 792 956 435, organise un Jeu intitulé « Jeu concours Les Épicures de l'Épicerie Fine » sur le compte Facebook du Monde de l'Épicerie Fine du 27 avril 2019 au 24 juin 2019 (ci-après le « Jeu »), dont les conditions sont indiquées dans le présent règlement.

La participation à ce Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

2. La participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, étant un professionnel du secteur gourmet, ayant un accès à Internet et un compte utilisateur Facebook valide, associé à une adresse e-mail valide, à l'exception du personnel de la société organisatrice, ainsi que toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu.

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, en toutes ses dispositions, par le participant.

3. Les modalités de participation

Pour participer, chaque participant devra se connecter au compte Facebook du Monde de l'Épicerie Fine : <https://www.facebook.com/magazineepiceriefine/>
Pour jouer, du 27 avril 2019 au 24 juin 2019 :

1. Abonnez-vous au compte Facebook : Le Monde de l'Épicerie Fine (<https://www.facebook.com/magazineepiceriefine/>)
2. Demandez votre accréditation aux Épicures de l'Épicerie Fine : <https://epicules.monde-epicerie-fine.fr/informations-pratiques/demande-daccreditation/>

4. Les lots à gagner

Les 2 lots à gagner sont :

- un déjeuner pour 2 personnes au Grand Véfour (2 étoiles MICHELIN), au 17 Rue de Beaujolais dans le 1^{er} arrondissement de Paris
- un panier gourmand

5. Les dotations

Le Monde de l'épicerie Fine désignera parmi toutes les participations enregistrées, 2 personnes respectant les conditions de participation.

Les lots ne pouvant être remis par suite d'une erreur, d'une omission ou d'une modification dans les coordonnées transmises par les gagnants, seront décernés à un autre participant, une autre personne ayant respecté les conditions de participation.

6. Les modalités de sélection des 2 gagnants

Le jour de l'événement, l'entreprise donnera des bulletins à remplir aux personnes ayant participé au jeu et les déposera dans une urne.

Un utilisateur n'a la possibilité de participer au jeu concours qu'une seule fois.

Les 2 gagnants seront récompensés le jour de l'événement après 2 tirages au sort.

Les lots seront remis aux gagnants le lundi 24 juin 2019, le premier dans la matinée et le deuxième en début d'après-midi.

Si à l'issue du tirage au sort, le gagnant ne se présente pas ou n'est pas représenté, la société organisatrice a le droit de désigner une autre personne, toujours après un tirage au sort.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leurs contre-valeurs en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation par une autre dotation équivalente quant à sa valeur et caractéristique, pour quelque cause que ce soit sans que sa responsabilité puisse être engagée à cet égard.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des informations communiquées lors de sa participation au Jeu et notamment autorise toutes les vérifications sur l'identité ou les coordonnées du participant.

Les noms des gagnants seront disponibles sur demande écrite au bureau - Le Monde de l'Épicerie Fine - Jeu concours « Les Épicures de l'Épicerie Fine » - 28 rue Broca – 75005

Paris, une semaine après la fin de la date limite du concours auquel l'utilisateur a participé.

7. La fraude

Tout participant doit se conformer au présent règlement.

La Société Organisatrice peut annuler la ou les participations de tout participant n'ayant pas respecté le présent Règlement, et se réserve le droit de supprimer tout commentaire frauduleux. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants et les lots qui leur sont attribuées.

Toute information inexacte, mensongère ou ne respectant pas les conditions de participation au Jeu entraînera l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement ou la restitution du lot déjà remis, au choix de la Société Organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu.

Les participants autorisent la vérification de leur identité.

8. La publicité et la promotion du gagnant

La Société Organisatrice se réserve le droit d'utiliser les noms des participants et des gagnants sans aucune contrepartie.

Le participant autorise, en participant à ce Jeu, la Société Organisatrice à reproduire, représenter, utiliser et diffuser sa photo postée sur tous les réseaux sociaux et outils de communication.

Cette autorisation fera le cas échéant l'objet de la signature ultérieure par chaque gagnant d'une autorisation de cession de droit à l'image et des droits de reproduction, de représentation et d'adaptation.

Le participant reconnaît que la transmission de ces droits ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité ni contrepartie.

Le participant garantit qu'il n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Le gagnant accepte par avance l'utilisation de ses nom, prénom sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, sur le réseau internet ou non, pendant une durée maximum de 2 ans sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à un

autre bénéfice que le lot gagné.

Dans le cas où un gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par écrit dans le message envoyé à la personne en charge de la page Facebook du Monde de l'Épicerie Fine lors de la confirmation d'acceptation de son gain.

9. La limite de responsabilité

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée (par exemple, si le Jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique, des dysfonctionnements du réseau Internet et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

10. Informatiques et libertés

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Ce droit d'accès s'exerce en écrivant à Le Monde de l'Épicerie Fine – Jeu concours - 28 rue Broca – 75005 Paris.

11. Propriété intellectuelle et industrielle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés par leur propriétaire respectif.

12. La consultation du règlement

Le règlement est disponible sur le site : <https://monde-epicerie-fine.fr/> et la Société Organisatrice se réserve le droit de modifier ce règlement sans aucune justification.

13. Les litiges

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute modification du règlement donnera lieu à une nouvelle publication du règlement. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée

Le présent Règlement est soumis à la loi française. Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de Règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Aucune contestation ne sera plus recevable deux semaines après la clôture du Jeu.